



Copropriété et assemblée générale

Par **tix**, le **12/09/2010** à **18:44**

Bonjour,

Est il normal qu'une copropriété n'est jamais eu de syndic ni d'assemblée générale?

C'est une copro de 2 proprio?

Aujourd'hui je suis dans l'embarras pour vendre mon bien car l'autre proprio me demande de revenir sur les travaux fait dans les parties communes tout en sachant que lui aussi en a fait
Merci de vos réponses

Par **Untel**, le **14/09/2010** à **01:12**

Bonjour,

La gestion d'une copropriété ne se fait pas obligatoirement par un syndic ayant "pignon sur rue", elle peut être gérée par un syndic bénévole (l'un des copropriétaire, élu, par exemple) surtout dans le cas de petite copropriété.

Il est également possible de gérer une copropriété en créant une association syndicale libre.

Dans un cas comme le votre (2 lots) on a tendance à négliger une gestion "écrite" de la copropriété. Les choses fonctionnent généralement bien jusqu'"au jour où un litige se présente et là...

Même si cela peut faire sourire pour une très petite copropriété, l'organisation d'une AG annuelle ne doit pas être négligée.

Quels sont les travaux dont vous parlez?

Affectent-ils les parties communes? Lesquelles?

Cordialement.